

Lasure

Date d'impression: 08.12.2014

Page 1 de 9

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Lasure

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Actina sprl
Rue: Chemin de l'Ermite, 69
Lieu: 1420 Braine l'Alleud
Téléphone: +32 (0) 02 384 98 15 Téléfax: +32 (0) 02 384 94 50
e-mail: info@galtane.com
Internet: www.galtane.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +32 (0) 02 384 98 15**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Phrases R:
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 4
Mentions de danger:
Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage**Mentions de danger**

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient hydrocarbures, terpene processing by-products, phthalic anhydride. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
918-167-1	hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics	25-30 %
90622-57-4	Xn - Nocif R53-65-66	

Lasure

Date d'impression: 08.12.2014

Page 2 de 9

	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 4; H226 H304 H413	
01-2119472146-39		
920-901-0	hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics	10-30 %
90622-58-5	Xn - Nocif R65-66	
	Asp. Tox. 1; H304	
01-2119456810-40		
273-309-3	hydrocarbons, terpene processing by-products	<0,2 %
68956-56-9	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R10-36/38-43-51-53-65	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H315 H319 H317 H304 H411	
01-2119980606-28		
201-607-5	phthalic anhydride	<0,4 %
85-44-9	Xn - Nocif, Xi - Irritant R22-37/38-41-42/43	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H302 H315 H318 H334 H317 H335	
01-2119457017-41		
206-674-4	2,2'-Bipyridyl	<0,2 %
366-18-7	T - Toxique R24/25	
	Acute Tox. 3; H311	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Extincteur à sec, mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Jet d'eau pulvérisée

Lasure

Date d'impression: 08.12.2014

Page 3 de 9

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂) Oxydes nitriques (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie: Vêtement de protection.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Assurer une aération suffisante.

Protection individuelle: voir paragraphe 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Évacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Voir chapitre 8.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).

Conserver le récipient bien fermé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Information supplémentaire

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir à l'écart de: Gel, Forte chaleur, Humidité

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lasure

Date d'impression: 08.12.2014

Page 4 de 9

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Mesures d'hygiène

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés,

lunettes à coques

Protection des mains

Modèle de gants adapté:

NBR (Caoutchouc nitrile)

NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel)

Protection de la peau

porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Les vêtements de ville doivent être gardés séparément des vêtements de travail.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié : Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites : filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE ; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE ; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	huile végétale

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: > 180 °C

Point de sublimation: non déterminé

Point de ramollissement: non déterminé

Point d'écoulement: non déterminé

: Aucune information disponible.

Point d'éclair: > 61 °C

Lasure

Date d'impression: 08.12.2014

Page 5 de 9

Inflammabilité

solide: Aucune information disponible.
gaz: Aucune information disponible.

Dangers d'explosion

non explosif.

Limite inférieure d'explosivité: Aucune information disponible.
Limite supérieure d'explosivité: Aucune information disponible.
Température d'inflammation: Aucune information disponible.

Température d'auto-inflammabilité

solide: Aucune information disponible.
gaz: Aucune information disponible.
Température de décomposition: Aucune information disponible.

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Pression de vapeur: Aucune information disponible.
Densité (à 20 °C): ~ 0,85 g/cm³
Hydrosolubilité: Aucune information disponible.

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune information disponible.

Coefficient de partage: Aucune information disponible.
Viscosité dynamique: Aucune information disponible.
Durée d'écoulement: 30 s (3mm)
Densité de vapeur: Aucune information disponible.
Taux d'évaporation: Aucune information disponible.
Test de séparation de solvant: Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les : agent oxydant, fortes

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

agent oxydant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Lasure

Date d'impression: 08.12.2014

Page 6 de 9

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
90622-57-4	hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics				
	par voie orale	DL50	>5000 mg/kg	rat	ECHA
	dermique	DL50	>5000 mg/kg	lapin	ECHA
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	>4951 mg/l	rat	ECHA
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	>5600 mg/l	rat	ECHA
90622-58-5	hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics				
	par voie orale	DL50	> 15000 mg/kg	rat	ECHA
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 4951 mg/l	rat	ECHA
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	> 5600 mg/l	rat	ECHA
68956-56-9	hydrocarbures, terpene processing by-products				
	par voie orale	DL50	> 2000 mg/kg	rat	ECHA
	dermique	DL50	> 2000 mg/kg	rat	ECHA
85-44-9	phthalic anhydride				
	par voie orale	DL50	1530 mg/kg	rat	ECHA
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	2.14 mg/l	rat	ECHA
366-18-7	2,2'-Bipyridyl				
	dermique	ATE	300 mg/kg		

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
90622-57-4	hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA

Lasure

Date d'impression: 08.12.2014

Page 7 de 9

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>1000 mg/l	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA
90622-58-5	hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 1000 mg/l	72 h		
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	> 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA
68956-56-9	hydrocarbons, terpene processing by-products					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5.07 mg/l	96 h	Danio rerio	ECHA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	4.779 mg/l	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	2.7 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA
	Toxicité bactérielle aiguë	(365 mg/l)		3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	ECHA
85-44-9	phthalic anhydride					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 99 mg/l	96 h	Oryzias latipes	ECHA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>= 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>= 640 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

Lasure

Date d'impression: 08.12.2014

Page 8 de 9

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Lasure

Date d'impression: 08.12.2014

Page 9 de 9

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics

hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics

hydrocarbons, terpene processing by-products

phthalic anhydride

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

10	Inflammable.
22	Nocif en cas d'ingestion.
24/25	Toxique par contact avec la peau et par ingestion.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
51	Toxique pour les organismes aquatiques.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient hydrocarbons, terpene processing by-products, phthalic anhydride. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)